

COURRIER DE S1 NUMÉRO 5

ELECTIONS A LA CA NATIONALE

DU LUNDI 5 AU MERCREDI 28 MAI 2014



L'UNIVERSITÉ
SYNDICALISTE
CLASSIQUE
MODERNE
TECHNIQUE
SNES (FSU) SYNDICAT NATIONAL DES
ENSEIGNEMENTS DE SECOND DEGRÉ



SUPPLEMENT AU N° 740
19 AVRIL 2014

L'Université Syndicaliste,
le journal du Syndicat national
des enseignements de second degré (FSU),
46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13
Directeur de la publication : Roland Hubert
Composographie : C.A.G., Paris



Imprimerie : SEGO, Taverny (95)
N° CP 0118 S 06386 - ISSN n° 0751-5839

SOMMAIRE

Élections à la CAN :
dispositions pratiques

2

Listes des électeurs

3-4

Procès-verbal

5-6

Bulletin de vote

7

Affichette vote

8

Organisez le vote
dans chaque S1
DU 5 AU 28 MAI

Faire vivre la démocratie syndicale

Du 5 au 28 mai, les syndiqués du SNES, dans un vote à bulletin secret, élisent celles et ceux qui, pour les deux années à venir, assureront la direction nationale du syndicat. Ces élections à la Commission administrative nationale (CAN) sont un moment important de notre vie démocratique.

Pour faciliter la participation la plus large et permettre à tout adhérent d'en contrôler la régularité, le vote est organisé dans l'établissement par la section SNES (S1).

Il s'agit de permettre à chaque adhérent d'exprimer par son vote son choix d'orientation pour le SNES.

Un syndicat démocratique et multicatégoriel

La CAN (Commission administrative nationale), instance délibérative nationale du syndicat entre deux congrès, compte 75 élus titulaires et 75 suppléants, incluant les secrétaires de catégories élus lors du même scrutin.

Syndicat multicatégoriel, le SNES se donne ainsi les moyens d'opérer les synthèses bénéfiques pour tous.

Le récent congrès national de Marseille, qui a réuni 460 délégué(e)s, membres de la CA nationale ou élu(e)s par les congrès académiques qui ont rassemblé plusieurs centaines de délégué(e)s des sections SNES d'établissement (S1), a arrêté les grandes orientations du SNES (revendications, propositions) pour les deux années à venir.

La nouvelle CAN sera chargée de les mettre en œuvre et de prendre à cet effet toute décision nécessaire.

Réunie sur deux jours, au moins cinq fois par an, elle prend ses décisions au terme de débats associant tous les courants de pensée représentés.

Deux fois par an, (une seule les années de congrès), une réunion de la CAN élargie aux 30 secrétaires académiques et aux 100 secrétaires départementaux permet un débat plus large et une meilleure association des différentes instances aux décisions.

Dès son élection, la CAN effectue les tâches suivantes :

- elle désigne en son sein, à la proportionnelle, un Bureau National (BN) qui compte une vingtaine de sièges ;
- elle élit le secrétariat général, les trésoriers et les secrétaires nationaux, qui rendent compte devant la CAN et le BN de l'exécution des mandats qui leur sont confiés.

Un syndicat pluraliste

Quatre listes se présentent : celle de la direction sortante Unité et Action et trois autres listes (École Émancipée ; Unité, Revendications, Indépendance Syndicale ; Émancipation) qui proposent des orientations différentes de celles que la direction actuelle met en œuvre. Ce droit des syndiqués de se regrouper ainsi est une illustration du pluralisme du SNES. Ce vote permet de prendre en compte les diversités dans un syndicat soucieux de porter l'expression majoritaire de la profession.

Un scrutin transparent

Le scrutin est placé sous la responsabilité de chaque section syndicale locale (S1) : elle l'organise, veille à sa régularité et procède à son dépouillement en présence de tout(e) syndiqué(e) qui le souhaite.

Son organisation est aussi l'occasion de débats collectifs.

Le procès-verbal de dépouillement est transmis par le S1 à la section académique (S3). La commission académique de dépouillement, à laquelle participent des représentants des listes candidates, collationne ces résultats, vérifie la régularité des opérations et établit le résultat académique. Une commission nationale recense ensuite, dans les mêmes conditions, les résultats académiques et arrête les résultats nationaux ensuite validés par la CAN. Les 75 sièges sont répartis entre les différentes listes à la proportionnelle à la plus forte moyenne et chaque liste désigne ses élu(e)s. Les résultats sont publiés en ligne, établissement par établissement, et mis à disposition de tout(e) syndiqué(e) qui en fait la demande.

À ces garanties de démocratie, de pluralisme, de transparence, ajoutons celle d'une forte participation au scrutin.



Jacques Lacroix
secrétaire
administratif

Alors, votons et faisons voter !

Dispositions pratiques

Ouverture/Clôture du scrutin

Ouverture dans chaque section SNES d'établissement (S1) le lundi 5 mai 2014 ; clôture le mercredi 28 mai 2014. Le scrutin ne peut être clos avant cette date que si tous les syndiqués ont voté.

L'organisation du vote dans chaque S1 est assurée et contrôlée par une commission comprenant plusieurs membres du S1 où sont de droit représentées les diverses tendances qui peuvent se manifester dans la section.

Matériel électoral

Vous trouverez dans les pages suivantes le matériel nécessaire à l'organisation du vote dans votre section syndicale :

- une liste des électeurs et d'émargement des votants établie par le bureau du S1 ; ne pas oublier de la faire signer par chaque votant ;
- un procès-verbal de dépouillement ;
- un bulletin de vote à reproduire ;
- une affichette pour le panneau syndical.

Où trouver les listes et déclarations d'orientation ?

Dans le cahier spécial adressé à chaque adhérent avec L'US n° 740 du 19 avril 2014, disponible également sur le site www.snes.edu

Qui vote ?

Tous les syndiqués à jour de leur cotisation 2013-2014 à la date du lundi 5 mai 2014.

Les trésoriers des S1 transmettront, dès le 5 mai, à la trésorerie académique, la liste complémentaire des syndiqués ayant à cette date acquitté leur cotisation, et les cotisations correspondantes. Avant l'ouverture du scrutin, pensez à recontacter les syndiqués de l'an dernier qui n'auraient pas encore acquitté leur cotisation 2013-2014.

Attention : toute prise en compte par un S1 du vote de collègues non syndiqués en 2013-2014 entraîne l'annulation de la totalité du vote de ce S1 par la commission académique de dépouillement.

Liste des électeurs et d'émargement des votants

Le S1 établit la liste des électeurs, c'est-à-dire des collègues ayant réglé leur cotisation 2013-2014 avant le lundi 5 mai 2014.

Comment voter ?

Pour faciliter la participation au scrutin, il est recommandé de mettre à la disposition de chaque adhérent(e), dans chaque S1, le matériel nécessaire au vote : deux enveloppes et un bulletin de vote.

Chaque syndiqué(e) émet deux votes sur le même bulletin⁽¹⁾ :

1. pour l'une des 4 listes présentées (vote d'orientation) ;
2. pour un groupe de candidats au secrétariat de la catégorie à laquelle il (elle) appartient (vote de catégorie), cf. règlement électoral dans L'US spéciale élections à la CAN (L'US n° 740).

Attention : le second vote serait nul s'il était exprimé en faveur de candidats au secrétariat d'une catégorie autre que celle du votant.

Précision : les assistants d'éducation et les personnels de vie scolaire syndiqués votent pour le secrétariat de catégorie « étudiants-surveillants ».

Le vote est individuel et à bulletin secret

Il s'effectue sous double enveloppe.

1. Remplir un bulletin (2 votes).
2. L'insérer dans une enveloppe vierge.
3. Glisser le tout dans une 2^e enveloppe cachetée sur laquelle l'électeur(trice) indique ses nom et catégorie et appose sa signature.
4. Émarger sur la liste des électeurs en face de son nom et de sa catégorie.

Pour les collègues absents pendant la période des élections

Les syndiqués dans l'impossibilité de mettre eux-mêmes le bulletin dans l'urne et de signer la feuille d'émargement (par suite d'absence pour cause de maladie, congé, examen ou concours, etc.) adressent au bureau du S1 leur vote sous double enveloppe, l'enveloppe extérieure portant leur nom, catégorie et signature, le tout dans une troisième enveloppe d'envoi portant la mention « élections ». Le pli doit parvenir au plus tard le jour fixé pour le dépouillement dans le S1.

Dans ce cas, l'enveloppe extérieure portant nom et signature sera jointe à la liste d'émargement lors de sa transmission au S3 par la Commission de dépouillement du S1.

Les collègues ayant un service « à cheval » sur plusieurs établissements votent dans l'établissement où ils ont versé leur cotisation.

Les collègues effectuant des remplacements ou des suppléances se reporteront aux indications fournies par la section académique (S3).

Dépouillement

Le dépouillement se fait dans chaque établissement sous la responsabilité d'une commission de dépouillement dont les membres, ainsi que le trésorier de S1, signent les feuilles de résultats et d'émargement que le S1 doit transmettre sans délai au S3. Pour le dépouillement du vote, il est indispensable de regrouper préalablement, par catégorie, les enveloppes extérieures de vote avant de les décacheter, afin de vérifier le nombre de syndiqués votant dans chaque catégorie. Il faudra porter au procès-verbal le nombre de voix obtenu par chaque groupe de candidats, celui des votes exprimés pour chaque catégorie (égal à la somme des voix obtenues par les différents candidats d'une même catégorie) ainsi que le nombre total d'exprimés pour l'ensemble des votes de catégorie.

Transmission des résultats au S3

Les résultats sont transmis par le S1 au S3 pour le dépouillement académique.

Le S1 transmet au S3 un exemplaire du procès-verbal de dépouillement et la liste d'émargement (éventuellement accompagnée des enveloppes extérieures correspondant aux situations particulières).

Le procès-verbal de dépouillement et la liste d'émargement signés doivent parvenir au S3 au plus tard la veille du jour fixé par la section académique pour le dépouillement académique (pour la date se reporter aux circulaires du S3). En cas d'envoi postal, un cachet de la poste antérieur de 48 heures à ce jour permettrait de prendre en compte en appel un vote de S1 parvenu hors délai au S3. ■

Jacques Lacroix

(1) Attention : dans plusieurs académies ont lieu en même temps les élections pour la CA académique et le bureau départemental (S2).

LISTE D'ÉMARGEMENT

Chaque secrétaire de S1 peut aussi imprimer directement la liste des adhérents à jour de son établissement à partir de l'espace militants du site du SNES : <https://www.snes.edu/private/Listes-d-adherents.html>

Académie : _____

Département n° : _____

Établissement :
Nom et adresse de l'établissement :

Nombre de syndiqués
(cotisations réglées
au trésorier de S1
au 5 mai 2014) _____

Signatures

Le secrétaire de S1

Le trésorier de S1

Les membres de la commission de
dépouillement :

Le S1 joint cette liste d'émargement au procès-verbal adressé au S3 (section académique) dès la fin du dépouillement.

En votant, chaque syndiqué émarge en face de son nom.

| NOM | Prénom | Catégorie | Signature |
|-----|--------|-----------|-----------|
| 1 | | | |
| 2 | | | |
| 3 | | | |
| 4 | | | |
| 5 | | | |
| 6 | | | |
| 7 | | | |
| 8 | | | |
| 9 | | | |

| NOM | Prénom | Catégorie | Signature |
|-----|--------|-----------|-----------|
| 10 | | | |
| 11 | | | |
| 12 | | | |
| 13 | | | |
| 14 | | | |
| 15 | | | |
| 16 | | | |
| 17 | | | |
| 18 | | | |

| NOM Prénom | Catégorie | Signature |
|-------------------|------------------|------------------|
| 19 | | |
| 20 | | |
| 21 | | |
| 22 | | |
| 23 | | |
| 24 | | |
| 25 | | |
| 26 | | |
| 27 | | |
| 28 | | |
| 29 | | |
| 30 | | |
| 31 | | |
| 32 | | |
| 33 | | |
| 34 | | |
| 35 | | |
| 36 | | |
| 37 | | |
| 38 | | |
| 39 | | |
| 40 | | |
| 41 | | |
| 42 | | |

| NOM Prénom | Catégorie | Signature |
|-------------------|------------------|------------------|
| 43 | | |
| 44 | | |
| 45 | | |
| 46 | | |
| 47 | | |
| 48 | | |
| 49 | | |
| 50 | | |
| 51 | | |
| 52 | | |
| 53 | | |
| 54 | | |
| 55 | | |
| 56 | | |
| 57 | | |
| 58 | | |
| 59 | | |
| 60 | | |
| 61 | | |
| 62 | | |
| 63 | | |
| 64 | | |
| 65 | | |
| 66 | | |

PROCÈS-VERBAL DE DÉPOUILLEMENT

Académie :

Département n° :

Établissement :

Code RNE de l'établissement (7 chiffres + 1 lettre) :

| | | | | | | | | |
|--|--|--|--|--|--|--|--|--|
| | | | | | | | | |
|--|--|--|--|--|--|--|--|--|

Nom et adresse de l'établissement : _____

Nombre de syndiqués
(cotisations réglées au trésorier de S1 au 5 mai 2014)

Votants :

Blancs ou nuls :

Exprimés⁽¹⁾ :

(1) Le nombre d'exprimés correspond :

a) Au nombre de votants moins le nombre de blancs/nuls.

b) À la somme des suffrages obtenus par l'ensemble des 4 listes en présence.

Liste Unité et Action :

Liste École Émancipée :

Liste Unité, Revendications,
Indépendance Syndicale :

Liste Émancipation :

Certifié exact, à _____, le _____ 2014

Noms et signatures des membres de la commission de dépouillement

Porter au verso les résultats des votes « catégories »

Dès la fin du scrutin, envoyer au S3 (section académique) à l'adresse suivante :

| |
|--|
| SNES Section académique de |
|--|

Un exemplaire de ce procès-verbal, accompagné de la liste d'émargement (et éventuellement des enveloppes signées)

RÉSULTATS DES VOTES DE CATÉGORIES

Établissement (rappel) :

| CATÉGORIES | UNITÉ ET ACTION | ÉCOLE ÉMANCIPÉE | UNITÉ, REVENDEICATIONS, INDÉPENDANCE SYNDICALE | ÉMANCIPATION | Nombre d'exprimés par catégorie |
|--|-----------------------|------------------------|---|--|--|
| Agrégé(e)s | DENEUEVEGLISE POUS | CLUZEAU DE SCHEPPER | MIGNOT SUCHARD | BERTRANDE REY | |
| Certifié(e)s, Adjoints d'enseignement, PEGC | BARBILLAT NAUD | PIAGET SAINT MARTIN | LEFEBVRE DANRY | DUMONT FIANT | |
| Non-titulaires | KRANTZ MORDELET | LEMERLE HOLMES | BORGES MESSAOUDENE | VANCOSTENOBLE ROUSSEL | |
| CPE | HÉRAUT RALUY | MECHLOUF GUINGAND | GREINER HELLAL | LAURENTI DUBACQ | |
| CO-Psy/Dir CIO | MONNIER JARRIGE | BENASSAR COULON | | | |
| Retraité(e)s | CAHOUE BOUCHART | COIFFIER MESGUEN | LEFEBVRE BISMUTH | SCHIMMER BERTRAND | |
| Étudiant(e)s- surveillant(e)s | CLUZEL LEVIS | DUFOUR ZOTSI | | BENA TORRE | |
| | | | | Total des exprimés dans les votes de catégories | |

Certifié exact, à _____, le _____ 2014

Noms et signatures des membres de la commission de dépouillement

BULLETIN DE VOTE

1^{er} vote « Orientation »

Pour une seule des listes ci-dessous

Entourez d'un trait bien apparent le titre de la liste de votre choix

| | | | |
|--------------------|--------------------|--|--------------|
| Unité et Action | École Émancipée | Unité, Revendications, Indépendance Syndicale | Émancipation |
|--------------------|--------------------|--|--------------|

2^e vote « Catégories »

Pour votre catégorie

Entourez d'un trait bien apparent un et un seul groupe de candidats

| CATÉGORIES | UNITÉ ET ACTION | ÉCOLE ÉMANCIPÉE | UNITÉ, REVENDEICATIONS, INDÉPENDANCE SYNDICALE | ÉMANCIPATION |
|---|-------------------------------------|--------------------------------------|---|--|
| AGRÉGÉ(E)S | T : DENEUEGLISE S. S : POUS C. | T : CLUZEAU C. S : DE SCHEPPER A. | T : MIGNOT Y. S : SUCHARD A.-S. | T : BERTRANDE B. S : REY S. |
| CERTIFIÉ(E)S, ADJOINTS D'ENSEIGNEMENT, PEGC | T : BARBILLAT C. S : NAUD M. | T : PIAGET N. S : SAINT MARTIN L. | T : LEFEBVRE J. S : DANRY E. | T : DUMONT C. S : FIANT L. |
| NON-TITULAIRES | T : KRANTZ N. S : MORDELET C. | T : LEMERLE K. S : HOLMES A. | T : BORGES J. S : MESSAOUDENE N. | T : VANCOSTENOBLE J.-M. S : ROUSSEL J.-M. |
| CPE | T : HÉRAUT V. S : RALUY O. | T : MECHLOUF A. S : GUINGAND P. | T : GREINER E. S : HELLAL T. | T : LAURENTI C. S : DUBACQ P. |
| CO-PSY/DIR CIO | T : MONNIER M.-A. S : JARRIGE C. | T : BENASSAR L. S : COULON D. | | |
| RETRAITÉ(E)S | T : CAHOUE M. S : BOUCHART G. | T : COIFFIER E. S : MESGUEN J.-J. | T : LEFEBVRE M. S : BISMUTH S. | T : SCHIMMER C. S : BERTRAND H. |
| ÉTUDIANT(E)S- SURVEILLANT(E)S | T : CLUZEL A. S : LEVIS M. | T : DUFOUR O. S : ZOTSI A. | | T : BENA K. S : TORRE J. |

du 5 au 28 mai

**Les syndiqués du SNES
votent pour élire
la direction
de leur syndicat**

snes
fsu

Syndicat National
des Enseignements
de Second degré